

**POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ – non Standardisée**  
**ALIMENTATION ANIMALE**  
**Spécification Gemzu**

La poudre de lait écrémé doit être conforme à la législation européenne/néerlandaise et être de qualité commerciale saine. De plus, la poudre de lait écrémé pour l'alimentation animale doit répondre aux spécifications suivantes:

<b>Chimique/Physique</b>	<b>Critères</b>	
Humidité	4,5	% max.
Matière grasse	1,5	% max.
Cendre	8,5	% max.
Phosphatase	Négatif	
Protéines (N x 6,38)	35	% min dans la valeur
Acidité	0,17	% max.
Purité	Disc B (ADPI)	Max.
Teneur en poudre de lactosérum	0,7	% max. avec la méthode HPLC-RP
Teneur en poudre de lactosérum	1,6	% max. avec la méthode HPLC-GP
pH (10%)	6,45-6,65	
Solubilité	98,0	% min.
Aspect, couleur, goût et odeur	Non déviants	
<b>Microbiologique /Bacteriologique</b>		
Nombres de germes	100.000	/ gramme max.
Salmonelle	Négatif	in 25 gr. / n=5, c=0
Coliformes	< 5	/ gramme
<b>Residue</b>		
Antibiotiques	Négatif selon le test Delvo	
Chloramphénicol	Non détectable*	
Nitrites	max. 10 ppm	
L'analyse de la qualité et/ou de la composition est effectuée selon les méthodes prescrites par le COKZ au moment de l'étude, sauf accord contraire.		
* La limite de détection de la méthode d'analyse est de 0,1 µg/kg.		
Gemzu, 1er Juillet 2025		